



Président d une association qui prend l argent pour payé son gasoil

Par **PAJA**, le **07/10/2021** à **11:11**

Bonjour,

Je fais partie d une association de chasse et le président ne mets pas l'argent sur le compte de l'Association, il mets l'argent sur son compte personnel cela fait 2 ans. Nous n'avons aucun décompte car il ne veut pas les fournir. Il prends l'argent pour payer le gasoil de son tracteur. A-t'il le droit ?

Merci.

Par **AlainD67**, le **07/10/2021** à **17:59**

Bonjour,

Non à priori il n'a pas le droit.

Personne ne dit rien dans cette association ? Les membres, le trésorier, etc, tout le monde laisse faire ?

Par **PAJA**, le **08/10/2021** à **10:46**

Merci pour votre réponse et non tout le bureau gueule par derrière et rien ne se fait

Par **Visiteur**, le **08/10/2021** à **12:12**

Bonjour,

Un président est responsable des actions et des comptes de l'association. Le bureau pourrait décider de lui adresser un courrier pour lui demander des explications sur ces opérations qui relèvent de l'indélicatesse, si ce n'est de malversations...

Mais vous pourrez aller plus loin avec une plainte pour abus de confiance (article 314-1 du Code pénal).

Les statuts évoquent-ils des sanctions ?